

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00179

Numéro SIREN : 749 939 393

Nom ou dénomination : A.DOMICILE SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2023 sous le numéro de dépôt 2584

A.DOMICILE SERVICES

Exercice clos le 31/12/2022

Liase fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise A.DOMICILE SERVICES

Adresse de l'entreprise 3 ALLEES DES CIGALES 13103 MAS BLANC LES ALPILLES Néant ☐ *

SIRET 7 4 9 9 3 9 3 9 3 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le 31/12/2022	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	18 587	030	11 621		6 966
	Immobilisations financières * (1)	040	1 036	042			1 036
	Total I (5)	044	19 623	048	11 621		8 002
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
	Valeurs mobilières de placement	072	1 802	074			1 802
	Disponibilités	080	30 245	082			30 245
	Charges constatées d'avance *	084	6 939	086			6 939
	Total II	096	38 986	098			38 986
	Total général (I + II)	110	58 608	112	11 621		46 987
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						
	Écarts de réévaluation					120	7 000
	Réserve légale					124	
	Réserves réglementées *					126	700
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)					130	
	Report à nouveau			131		132	54 723
	Résultat de l'exercice					134	(26 698)
	Subventions d'investissement					136	(3 321)
	Provisions réglementées					137	
		Total I				142	32 405
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges						
	Emprunts et dettes assimilées					Total II	154
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					156	
	Fournisseurs et comptes rattachés *					164	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					166	687
	Produits constatés d'avance			169	13 819	172	13 896
						174	
	Total III					176	14 583
	Total général (I + II + III)					180	46 987
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	10 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

MARTIN & ASSOCIES AUDIT & CONSEIL

Page 18

certifier conforme

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A.DOMICILE SERVICES**

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 13/11/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
	Production stockée *			Services *		217		218	19 679
	Production immobilisée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Subventions d'exploitations reçues						224		
	Autres produits						226		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							230	10	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						232	19 689	
	Variation de stocks (marchandises) *						234		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						236		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						238	7 742	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 960 - mobilier : - immobilier :)					240		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 310)					242	15 567	
	Rémunérations du personnel *						244	580	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						250	4 500	
	Dotations aux amortissements *						252	2 686	
	Dotations aux provisions						254	2 213	
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)					262	2		
Total des charges d'exploitation (II)							264	33 290	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	(13 601)
Produits financiers (III)		280	280	Charges financières (V)			291		
Produits exceptionnels (IV)							290	10 000	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 codex) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348)					300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	(3 321)
B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						314	3 321	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						316		
	Provisions non déductibles *						318		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						322		
	Divers * (dont intérêts excédentaires des entreprises d'associés 327)						324		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D) 249)			330		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						332		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						334		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						336		
	Entreprises nouvelles (44, sixies) 986		ZFU-TE (44, octies A) 987				338		
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981		JEI (44, sixies A) 989				340			
ZRD (44, terdecies) 127		ZRR (44, quindécies) 138				342			
Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991						344			
ZFANG 44, quaterdecies 345		Investissements outre-mer 344				346			
Basins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies) 992		Zone de développement prioritaire (44, septies) 993				348			
Crédance due au report en arrière du déficit						350			
Droit divers						352			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B) 645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 643				354			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D) 648		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C) 647				356			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F) 990		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies I) 641				358			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G) 649				360			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								362	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							364	3 321	
Déficits antérieurs reportables *		26 905	dont imputés sur le résultat :				366		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								370	3 321

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire l'article 302 septier A bis du Code général des impôts																Néant ☐		
Désignation de l'entreprise : A.DOMICILE SERVICES																		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *								
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406										
	Autres	410		412		414		416										
	Terrains	420		422		424		426										
	Constructions	430		432		434		436										
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 651	442		444		446	7 651									
	Installations générales agencements divers	450	2 102	452		454		456	2 102									
	Matériel de transport	460	22 042	462		464	13 708	466	8 333									
	Autres immobilisations corporelles	470	501	472		474		476	501									
	Immobilisations financières	480	1 036	482		484		486	1 036									
	TOTAL	490	33 331	492		494	13 708	496	19 623									
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																		
Fonds commercial		495		497		498		499										
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506										
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516										
	Constructions	520		522		524		526										
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 398	532		534	547	536	5 944									
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 102	542		544		546	2 102									
	Matériel de transport	550	15 116	552		554	1 667	556	13 708	3 074								
	Autres immobilisations corporelles	560	501	562		564		566	501									
	TOTAL	570	23 116	572		574	2 213	576	13 708	11 621								
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5													
Matériel de trans																		
	6	7	8	9	10													
Immobiliaisons	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values												
	①	②	③	④	⑤	Long terme												
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧										
1	13 708	13 708		10 000	10 000													
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
TOTAL	578	13 708	580	13 708	582	10 000	586	10 000	588	587	589							
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583		5									

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire Article 302 septies
A bis du Code général des impôts

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A.DOMICILE SERVICES					Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises				
Fonds commercial	681	683				
Autres immobilisations incorporelles	700	705				
Terrains	710	715				
Constructions	720	725				
Inst. techniques mat. et outillage	730	735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745				
Matériel de transport	750	755				
Autres immobilisations corporelles	760	765				
TOTAL	770	775				
			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
			2			
			3			
			4			
			5			
			6			
			7			
			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	26 905			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis				
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter				
Déficits imputés		983				
Déficits reportables		984	26 905			
Déficits de l'exercice		960	3 321			
Total des déficits restant à reporter		970	30 226			
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381	1 328
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325	1 328
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380	1 358
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326	1 358
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	4 833
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	2 954
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

Désignation de l'entreprise: A.DOMICILE SERVICES Néant ☒ *

Exercice ouvert le: ...01/01/2022... et clos le: ...31/12/2022... Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: 376

Dont apprentis 657

Dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105

TOTAL 1 106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143

Subventions d'exploitation reçues 113

Variation positive des stocks 111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153

TOTAL 2 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats 121

Variation négative des stocks 145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146

Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150

TOTAL 3 152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). 117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) 022 Effectifs au sens de la CVAE * 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026

Période de référence 024 / / / / / 160 / / / / /

Date de cessation / / / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

7 4 9 9 3 9 3 9 3

Dénomination de l'entreprise

A.DOMICILE SERVICES

Adresse (voie)

3 ALLEES DES CIGALES

Code postal

13103

Ville

MAS BLANC LES ALPILLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	700

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :	N°	Voie					
	Code Postal	Commune			Pays		
Forme juridique		Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :	N°	Voie					
	Code Postal	Commune			Pays		
Forme juridique		Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :	N°	Voie					
	Code Postal	Commune			Pays		
Forme juridique		Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :	N°	Voie					
	Code Postal	Commune			Pays		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	DEVIMEUX	Prénom(s)	LAURENT		
Nom marital				% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	700
Naissance:	Date	19/10/1972	N° Département	60	Commune	CREIL	Pays
Adresse :	N°	Voie	CD 99 ROUTE DE SAINT REMY DE PROVENCE				
	Code Postal	13103	Commune	MAS BLANC DES ALPILLES	Pays	FRANCE	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse :	N°	Voie					
	Code Postal		Commune		Pays		

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒

Exercice clos le

31/12/2022

SIREN

7 4 9 9 3 9 3 9 3

Dénomination de l'entreprise

A.DOMICILE SERVICES

Adresse (voie)

3 ALLEES DES CIGALES

Code postal

13103

Ville

MAS BLANC LES ALPILLES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

SAEGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

N° 2065-SD
2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Touchez à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022 Régime simplifié d'imposition X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: A.DOMICILE SERVICES
13150 MAS BLANC LES ALPILLES
SIRET 74993939300015 Mét: Adresse du siège social:

Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Travaux de plâtrerie Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Déficit 3 321

Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quindecies) Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée Nom/Adresse N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe Nom/Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ERP

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: MARTIN & ASSOCIÉS AUDIT & CONSEIL
21 BOULEVARD VICTOR HUGO MAISON SAINT
13150 TARASCON Tél: 0490915870

Nom et adresse du conseil: NICOLAS

Tél:

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné: Date: 22/05/2023 Lieu: MAS BLANC LES ALPILLES

N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné: Qualité et nom du signataire:

Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire:

AGE Empreinte-comptables Janvier 2023

« A.DOMICILE SERVICES »
SARL Unipersonnelle
Au capital de 7000 euros
Siège social : « 3, allées des cigales
13103 – MAS BLANC DES ALPILLES

R.C.S TARASCON B 749.939.393

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 25 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois le 25 juin 2023 à 18h au siège social, Monsieur Laurent DEVIMEUX, gérant et associé unique de la société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle « A.DOMICILE SERVICES », au capital de 7000 euros, sise à MAS BLANC DES ALPILLES (13103), 3, allées des cigales, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° TARASCON B 749.939.393, énonce qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion sur l'activité au cours de cet exercice.

Il poursuit et ajoute qu'il a pris les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- L'affectation du résultat,
- Aux conventions visées à l'article L.223-19 du nouveau Code de commerce,
- Aux pouvoirs à donner,

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'il les a établis et se soldant par une perte de 3321 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3321 euros au débit du compte report à nouveau, pour le même montant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribués à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Les sommes distribuées après le 1^{er} janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevés à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à L'abattement Dividendes	Revenus non éligibles A l'abattement
31 décembre 2019	0	0
31 décembre 2020	0	0
31 décembre 2021	0	0

TROISIEME DECISION – CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L.223-9 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

L'associé unique approuve la convention consistant à la mise à disposition à titre gracieux des locaux du siège social et du lieu d'activité de la société.

QUATRIEME DECISION – POUVOIRS A DONNER

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait à Tarascon, le 25 juin 2023.

Laurent DEVIMEUX

Gérant – associé unique.

SARL A. DOM SERVICES

3 allée des Cigales

13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél. : 07 70 01 70 02

SIRET : 749 939 393 RM 00015

LD

« A.DOMCILE SERVICES »
SARL Unipersonnelle
Au capital de 7000 euros
Siège social : 3, allées des cigales
13103 – MAS BLANC DES ALPILLES

R.C.S TARASCON B 749.939.393

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Décision de l'associé unique du 25 juin 2023.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3321 euros au débit du compte de report à nouveau pour le même montant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribués à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Les sommes distribuées après le 1^{er} janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevés à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à L'abattement Dividendes	Revenus non éligibles A l'abattement
31 décembre 2019	0	0
31 décembre 2020	0	0
31 décembre 2021	0	0

Pour copie certifiée conforme.

Laurent DEVIMEUX,
Gérant – associé unique.

SARL A. DOM SERVICES
3 allée des Cigales
13103 MAS BLANC DES ALPILLES
Tél. : 07 70 01 70 02
SIRET : 749 939 393 RM 00015

LD

« A.DOMICILE SERVICES »
SARL Unipersonnelle
Au capital de 7000 euros
Siège social : « 3, allées des cigales
13103 – MAS BLANC DES ALPILLES

R.C.S TARASCON B 749.939.393

**RAPPORT DE GESTION DU GERANT EN VUE DE L'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Je soussigné, M. Laurent DEVIMEUX, agissant en qualité de gérant et associé unique de la société à responsabilité Limitée Unipersonnelle « A. DOMICILE SERVICES » ai établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, en vue d'approbation des comptes par moi-même en qualité d'associé unique.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous rappelons les évènements survenus suivants :

- Le 16 novembre 2015 ; mise en location gérance de la licence de taxi,
- Le 1^{er} octobre 2016 ; la création d'une activité de plaquiste, homme toutes mains, débroussaillages, entretien espace vert.
- Le 31 mars 2017 ; cessation de la licence de TAXI et résiliation du contrat de location gérance.
- Le 18 MAI 2021 ; création de l'activité VTC, et suppression de l'activité plaquiste.

Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2022 s'élèvent à 32405 € contre 35726 € l'exercice qui précède.

La perte de l'exercice s'élève à 3321 €.

Nos capitaux propres positifs de 32405 € suffisent à financer notre actif immobilisé net s'élevant à 8002 €.

Notre trésorerie positive de 30245 € est le reflet d'une excellente solvabilité à court terme.

2- EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Le chiffre d'affaires H.T s'est élevé à 19678 € contre 20762 € pour l'exercice précédent.
- Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 19689 € contre 20970 € pour l'exercice précédent
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 33290 € contre 22503 € pour l'exercice précédent.

- Le résultat d'exploitation ressort, négatif à -13601 € contre -1360 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, des charges financières de 280 €, le résultat courant avant impôts de l'exercice se solde par une perte de 13321 €

3- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En égard à l'article L.232-1 du Code du commerce, la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4- EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous rappelons les évènements survenus suivants :

- Le 16 novembre 2015 ; mise en location gérance de la licence de taxi,
- Le 1^{er} octobre 2016 ; la création d'une activité de plaquiste, homme toutes mains, débroussaillages, entretien espace vert.
- Le 31 mars 2017 ; cessation de la licence de TAXI et résiliation du contrat de location gérance.
- Le 18 MAI 2021 ; création de l'activité VTC, et suppression de l'activité plaquiste.

5- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

6- AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3321 euros au débit du compte de report à nouveau pour le même montant.

7- RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

8- DEPENSES NON DEUCTIBLES FISCALEMENT

Ainsi qu'il ressort des documents qui ont été tenus à votre disposition et conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons que pour la détermination du résultat fiscal, aucune réintégration des frais généraux visés à l'article 39-4 dudit code n'a été opérée.

Fait à Tarascon, le 25 juin 2023

Laurent DEVIMEUX
Gérant.

SARL A. DOM SERVICES

3 allée des Cigales

13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél. : 07 70 01 70 02

SIRET : 749 939 939 RM 00015

LD